

**Délibération n°2022-125 du 29 novembre 2022****OBJET – ATTRACTIVITE – Atelier de Fabrication Numérique (FabLab) : convention de partenariat avec l'association « Au Coin du Jeu »***Rapporteur : Richard NUSSBAUM*

Le 29 novembre 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 novembre 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 6

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSET, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRÉTIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON.

**Ont donné pouvoir :** Mme Emilie DESMOULINS-GENOUX à Mme Elisa FAURE,  
M. Gabriel LÉON à Mme Francine DAERDEN,  
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA,  
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO,  
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE,  
Mme Patricia ARNAUD à M. Sébastien FINE.

**Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

- VU** l'arrêté préfectoral n°05-2019-07-05-004 du 5 juillet 2019, approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** les statuts de l'association « Au Coin du Jeu » ;
- VU** le projet de convention ci-joint annexé ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 17 novembre 2022 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Compétitivité et Attractivité du 21 novembre 2022 ;
- CONSIDERANT** que l'association « Au Coin du Jeu » a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Fabriques de territoire » visant à la création d'un Tiers-Lieu hébergeant un « FabLab » ;
- CONSIDERANT** l'action menée par l'association « Au Coin du Jeu » dans le cadre de l'information et de l'éducation populaire via le numérique au travers du « FabLab » ;

- CONSIDERANT** que les actions menées par l'association « Au Coin du Jeu » interviennent au bénéfice du grand public du Briançonnais et participent au développement d'un lieu d'échange, de communication et d'apprentissage du numérique ;
- CONSIDERANT** les réflexions préalables à la création d'un tiers-lieu menées par la Communauté de Communes du Briançonnais au côté de l'association « Au Coin du Jeu » faisant ressortir le besoin d'initier un partenariat ;
- CONSIDERANT** que les actions et les statuts de l'association « Au Coin du Jeu » sont en lien directe avec l'Espace Public Numérique (EPN) du projet PITER Cœur Alpes et le volet éducation populaire du projet Social de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- CONSIDERANT** la volonté des deux parties de mettre en synergie leurs ressources dédiées à la fabrication numérique au regard des valeurs issues de l'éducation populaire qu'ils partagent

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association « Au Coin du Jeu » pour la création et la co-animation du Fablab du Briançonnais,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

**Arnaud MURGIA**



Date de transmission au contrôle de légalité : - 2 DEC. 2022

Date de publication : - 2 DEC. 2022

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CRÉATION ET L'ANIMATION D'UN  
ATELIER DE FABRICATION NUMÉRIQUE SUR LE BRIANÇONNAIS

ENTRE

La Communauté de Communes du Briançonnais, domiciliée au 1 rue Aspirant JAN - 05100 BRIANCON, représentée par son Président ci-après désigné « la CCB »,

ET

L'association « Au Coin du Jeu », domiciliée au 23 bis avenue de la République 05100 BRIANCON, représentée par M. Rémi BROUARD, son président,

## Table des matières

Préambule .....	3
ARTICLE 1 : Objet de la convention .....	7
ARTICLE 2 : Désignation .....	7
ARTICLE 3 : Durée de la convention .....	8
ARTICLE 4 : Organisation du partenariat .....	8
ARTICLE 5 : Gouvernance .....	8
ARTICLE 6 : Responsabilités .....	8
ARTICLE 7 : Modification des conditions d'exécution de la convention et règlement des litiges .....	9
ARTICLE 8 : Dénonciation .....	9
ANNEXE 1 – Liste du matériel détenus par la Communauté de Communes du Briançonnais .....	10
ANNEXE 2 – Liste du matériel détenus par l'association « Au Coin du Jeu » .....	12
ANNEXE 3 – Charte d'un FabLab .....	13

## Préambule

En prévision de la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de son Centre Social Intercommunal, la Communauté de Communes du Briançonnais s'est engagée, en 2022, dans la définition de son projet social qui repose sur les 5 axes suivants :

- **La petite enfance :**
  - La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance s'adressant aux enfants de moins de 4 ans s'attachant à satisfaire les attentes de la population résidant de manière permanente sur le territoire ;
  - La gestion et l'animation du Relais Petite Enfance (RPE) ;
- **La jeunesse :**
  - La mise en place d'Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) d'intérêt communautaire ;
  - L'accompagnement à la scolarité ;
  - Des actions d'accompagnement des jeunes notamment pour assurer l'autonomie en matière de logement, d'emploi, de santé, ... ;
  - Des actions d'animation socio-éducatives, notamment dans le cadre du schéma départemental de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance. Au titre de la prévention de la délinquance, elle anime et coordonne le conseil intercommunal de sécurité et de prévention spécialisée de la délinquance (CISPD) ;
- **La famille** et à ce titre le soutien à la parentalité notamment au travers d'animations permettant des rencontres et échanges auprès des parents d'enfants de tout âge ;
- **L'accessibilité aux services publics :**
  - La gestion de la France Services du Briançonnais ;
  - La participation au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit du Grand Briançonnais ;
- **Le développement de la citoyenneté et du lien social intergénérationnel** et à ce titre, la promotion de partenariats avec des associations locales déclarées loi 1901 et à vocation d'intérêt général intervenant dans ses domaines de compétence.

En outre, depuis 2018, la Communauté de Communes du Briançonnais est engagée dans le Plan Intégré Territorial (PITer) Cœur des Alpes qui prévoit, dans son action Cœur Solidaire, la création d'un Espace Public Numérique (EPN) nouvelle génération à l'attention des citoyens. Cet EPN vise notamment l'information et l'éducation populaire via le numérique en proposant des lieux d'apprentissages et d'accompagnement pour les démarches administratives dématérialisées. Il consiste également en la création de plateformes de capitalisation et de mises en réseau des acteurs. Le projet prévoit de disposer d'un espace ouvert au public afin de présenter les principaux projets / initiatives numériques sur le territoire ; la fabrication d'objets en s'appuyant par exemple sur des imprimantes 3D, découpeuse laser, fraiseuse numérique, ... (FabLab multi partenarial) ; proposer un lieu d'échange, de communication, de formation et proposer un espace d'apprentissage numérique.

Cette action Cœur Solidaire est liée à l'action Cœur Innovant qui vise à soutenir le territoire de manière à ce qu'il puisse offrir des opportunités d'innovation aux entreprises et acteurs économiques, en améliorant l'attractivité du territoire, contribuant ainsi au développement économique de la région. Dans ce cadre, la CCB souhaite créer et développer un lieu d'innovation "ouvert" aux structures publiques et privées, aux élus, aux porteurs de projets, start-ups ou entreprises existantes (sur le modèle des espaces de créativité : Living Lab Info Lab, Work lab). L'objectif est de proposer des outils modernes et du mobilier adaptés pour permettre à tous les acteurs d'échanger sur les thématiques de l'innovation en montagne et de prototyper leurs

innovation grâce au Fablab. Au travers de cette action, la Communauté de Communes du Briançonnais entend diversifier le tissu économique et attirer de nouvelles catégories socioprofessionnelles, des télétravailleurs ou des entreprises. Aussi, cet atelier de fabrication numérique est donc à destination du grand public mais aussi des professionnels et des entreprises.

Dans le cadre du PITER Cœur Alpes, la CCB a conduit plusieurs entretiens et ateliers afin de mieux connaître les besoins locaux. Le but étant de faire ressortir les problématiques qui permettront d'orienter les activités de l'Atelier de Fabrication Numérique en tenant compte d'une évolution vers un tiers-lieu.

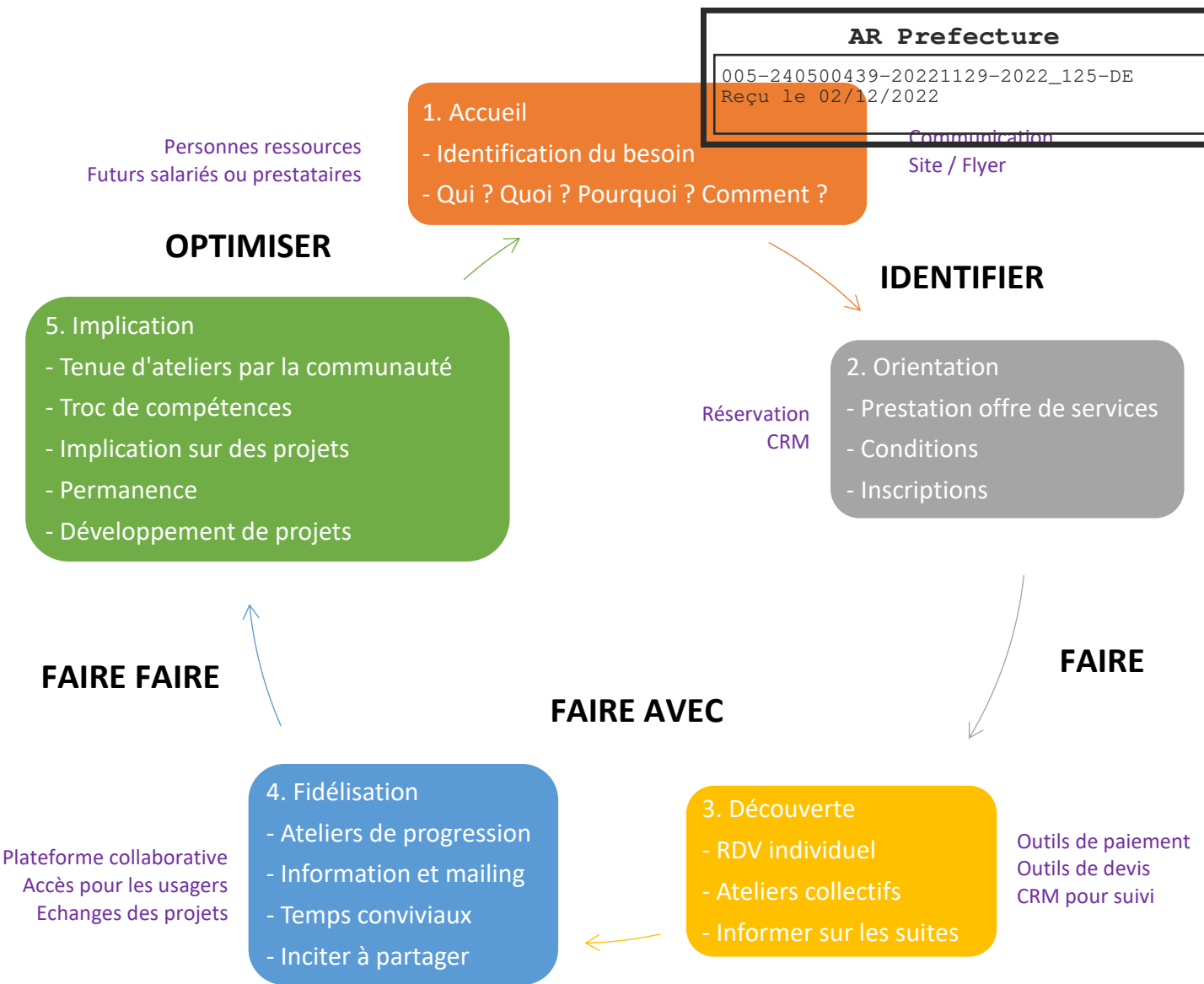
Il en ressort une volonté importante de partage pour ce lieu et une attente importante pour que le lieu soit décorrélé du tourisme et soit tourné vers les habitants permanents du territoire. L'ensemble des personnes interrogées souhaite rester sur le territoire et voir progresser leur activité au sein du territoire. Certaines évoquent une volonté d'expansion hors du territoire voire sur le territoire italien.

Le projet doit créer des synergies entre acteurs et les acteurs ne doivent pas se sentir en concurrence. Il doit aider à faire émerger une culture créative et d'innovation accessible à tous sans oublier la tranche d'âge des seniors. Il doit apporter une réflexion sur le futur et surtout doit prendre en compte l'Après-Tourisme. Il doit sensibiliser à une culture technique, artistique, culturelle et industrielle, tout en restant dans les valeurs du territoire autour de la qualité de vie, l'écologie, la nature et le sport.

La place des jeunes sur le territoire est régulièrement évoquée, à la fois ceux à partir de 18 ans qui partent faire leurs études sur un autre territoire et ceux qui ont fini leurs études et qui souhaitent revenir sur le territoire. Il est évoqué le besoin de formations diplômantes post-bac. Il est régulièrement évoqué le fait que lorsqu'une famille revient s'implanter sur le territoire, l'activité professionnelle choisie ne correspond pas aux études effectuées par la famille. La famille doit régulièrement réorienter ses choix de carrière pour s'adapter aux besoins du territoire.

L'atelier de design social conduit dans le cadre du PITER a montré que la frontière était mince entre le fablab et la médiation numérique car ces deux activités traitent des apprentissages par le "FAIRE". Les domaines d'applications sont différents. Néanmoins on peut en déduire qu'il ne faut pas cloisonner la médiation numérique au grand public ou aux professionnels, elle concerne les deux. L'enjeu est de faire monter en compétences numériques des individus, des salariés et des entreprises. Cette montée en compétence par l'intermédiaire d'un fablab répond à la définition de l'éducation populaire.

En effet, l'éducation populaire est un processus visant à faire évoluer les individus et la société en dehors des cadres d'apprentissage traditionnels. Elle permet aux individus de se forger leur propre opinion sur la société et d'agir de manière individuelle et collective sur le monde qui les entoure. La mise en place d'un « FabLab » s'inscrit tout naturellement dans ce processus, en permettant notamment de libérer, l'imagination, l'envie, la créativité et l'audace en permettant la transformation personnelle et sociale.



Le « FabLab » est un projet de développement majeur et particulièrement innovant au sein du territoire Briançonnais, car à ce jour, il n'existe aucune autre structure proposant un tel pôle d'innovation. Il pourra également offrir de nouvelles opportunités de formation au numérique, notamment dans le domaine de la conception et fabrication assistées par ordinateur (C.F.A.O), grâce à la mise à disposition de machines à commande numérique performantes.

Les objectifs de ce projet sont :

- la promotion du numérique
- l'accès à l'innovation et aux nouvelles technologies
- le dynamisme d'innovation dans le domaine du numérique
- création de nouvelles entreprises grâce à la mise à disposition de nouveaux outils numériques inexistants jusqu'à présent
- la formation des entreprises et du grand public

S'agissant de l'association « Au Coin du Jeu », association loi 1901 reconnue d'intérêt général, elle assure, sur le territoire du Briançonnais, la fonction de ludothèque depuis 2014. Considérant le jeu comme un outil de développement qui mobilise de nombreuses compétences chez l'enfant, comme chez l'adulte, elle entend en faire un vecteur de culture, un support pour valoriser le(s) patrimoine(s) et un générateur de convivialité et d'intergénérationnalité. Aussi, en 2020, elle s'est portée

candidate à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Fabriques de territoire » dont elle a été lauréate visant la création d'un Tiers-Lieux hébergeant notamment un FabLab.

Ce projet a été conduit dans le cadre d'un travail de recherche financé par la Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POSU) et la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, s'inscrivant dans la continuité du Plan Action Cœur de Ville de Briançon.

Il s'appuie sur une consultation publique ayant mis en évidence le besoin d'un « lieu commun, définit comme un lieu ouvert, d'échange, de partage, d'espace mutualisé ». Prenant la dénomination de « Tiers-Lieu », il répondrait à la demande des habitants et créerait un effet levier pour la revitalisation du territoire (extrait du dossier de candidature « Chez Albert »).

Ce travail partenarial initié avec la Ville de Briançon, au travers notamment de la médiathèque et l'association Au Coin du Jeu trouve aujourd'hui un nouvel élan dans le cadre du projet social porté par la Communauté de Communes du Briançonnais et au travers des partenariats en cours et à construire avec les équipements culturels structurants du territoire d'intérêt communautaire : médiathèque de Briançon, Centre d'Art Contemporain, Atelier des Beaux-Arts et Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Briançonnais.

Les réflexions préalables à la création du tiers lieu menées par la CCB aux côtés d'Au Coin du jeu font ressortir le besoin d'initier un partenariat. Le conventionnement est une des solutions proposées.

Ce type de portage permettrait aux acteurs de s'approprier le tiers-lieu et d'attirer leur propre réseau. Des applications concrètes pourraient ainsi être réalisées au « FabLab », et celui-ci serait assuré d'une bonne fréquentation grâce à l'effet communautaire.

**Les réflexions préalables au projet social du Briançonnais, les expérimentations menées dans le cadre du PITer Cœur Alpes par la CCB d'un côté et les statuts d'Au coin du jeu ainsi que sa candidature menée via la Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU) de l'autre, démontrent que la CCB et Au coin du jeu partagent les mêmes valeurs autour de l'éducation populaire via le numérique. Face à ce constat les signataires de la présente décident de mettre en synergie leurs ressources dédiées à la fabrication numérique afin de constituer le Fablab du Briançonnais. Cette convention permet à la Communauté de Communes du Briançonnais et à Au coin du jeu d'établir les modalités de mise en œuvre de ce partenariat.**

## ARTICLE 1 : Objet de la convention

- Considérant les convergences de leurs projets respectifs visant la création d'un atelier de fabrication numérique sur le territoire,
- Considérant que ce projet répond aux orientations politiques portées par la Communauté de Communes du Briançonnais notamment au titre de sa compétence Actions Sociale d'intérêt communautaire,

La présente convention vise à définir les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes du Briançonnais et l'association « Au Coin du Jeu » qui s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à assurer la gestion et l'animation du « FabLab du Briançonnais »

Les projets, actions et activités portés par l'association Au Coin du Jeu s'intégrant au projet social de la Communauté de Communes du Briançonnais mais ne relevant pas de l'atelier de fabrication numérique ne sont pas concernés par cette convention.

## ARTICLE 2 : Désignation

- **FabLab**

L'appellation « FabLab du Briançonnais », doit être entendue comme le regroupement de deux sites implantés physiquement sur des lieux différents :

- le local dénommé : **Atelier N°2 localisé dans l'infrastructure d'Altipolis sis au Quartier Berwick - 2 Avenue du Général Barbot à BRIANCON**. Le projet a pu voir le jour grâce à la mise en place d'un financement européen « Interreg », notamment au travers du « PITER Cœur Solidaire ». L'ensemble de matériel de ce local est répertorié dans l'annexe 1.
- les locaux de l'association « Au Coin du jeu » sis au **23bis Rue de la République à BRIANCON**. Ces locaux sont mis à disposition gratuitement par la Communauté de Communes du Briançonnais à l'association. Un premier financement a été accordé à l'association « Au Coin du Jeu » par la fondation « Orange » en soutien de leur projet de « FabLab » en 2018. En juin 2022, l'association a bénéficié d'une subvention en fonctionnement de la part de la collectivité dans la perspective du déploiement de ce projet. L'ensemble de matériel de ce local est répertorié dans l'annexe 2.

Ce « FabLab » implanté sur deux sites différents, permet de mettre à disposition des moyens complémentaires. L'achat et le choix des machines de la Communauté de Communes du Briançonnais se sont effectués dans cet esprit : Alors que le site d'Altipolis, au regard des caractéristiques plus importantes des machines mises à disposition est, de ce fait, plus adapté aux projets de grande ampleur, les locaux de l'association « Au Coin du Jeu » sont quant à eux parfaitement adaptés à l'accueil du grand public.

La Communauté de Communes du Briançonnais, au travers de sa structure Altipolis, ambitionne de développer un accès « entreprises ». Ce service dédié permettra de répondre aux sollicitations des professionnels tant pour des prestations que pour des formations spécifiques. Cependant, d'une manière générale et selon la charte des « FabLabs » en annexe 3, les prestations admises au « FabLab » ne doivent pas entrer en concurrence avec d'autres professionnels implantés dans le paysage briançonnais.

La privatisation de l'atelier N°2 est envisageable ponctuellement pour des actions de formation ou des projets spécifiques nécessitant un accès exclusif.

La gestion de ce volet « entreprise » ne relève pas de la présente convention.

### ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter du jour de sa signature par les parties

La présente convention est convenue et acceptée entre les parties pour une durée d'un an, à compter de la date de ce document.

Il est convenu entre les parties qu'elle se renouvellera ensuite tacitement d'année en année, pour une durée d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

### ARTICLE 4 : Organisation du partenariat

Les signataires s'entendent pour :

- définir ensemble le nom, le logo et la charte graphique du FabLab du Briançonnais,
- administrer le site Internet s'appuyant sur l'application FabManager (la CCB en supportant les coûts d'acquisition et de maintenance),
- co-gérer les deux sites constituant le FabLab du Briançonnais et les matériels qu'ils hébergent (Cf. annexe 1 et 2)
- co-animer, selon un planning et un calendrier d'ateliers et de séances d'ouverture en accès libre à définir conjointement dans le cadre d'un COPIL (voir article suivant) étant entendu que la CCB et Au Coin du jeu mutualisent leurs personnels dans le cadre d'une co gestion selon des modalités à définir en COPIL.

### ARTICLE 5 : Gouvernance

- **Comité de Pilotage**

L'organisation pratique du partenariat entre Au coin du jeu et la Communauté de Communes du Briançonnais pour la mise en œuvre du Fablab sera conduite par un comité de pilotage dédié. Il est constitué de deux représentants de chacun des signataires de la présente convention et se réunira autant que de besoin et à minima une fois par an. Ainsi il définira notamment le planning d'animation proposé par le FABLAB et les modalités pratiques de participations des publics ciblés.

- **Comité Technique**

Un comité technique est créé afin d'assurer le suivi technique de l'opération. Il est constitué de représentants techniques de chacun des signataires de la présente convention et pourra faire intervenir des personnes ressources. Il se réunira autant que de besoin et sera notamment en charge de la préparation des comités de pilotage.

### ARTICLE 6 : Responsabilités

Les responsabilités civiles et pénales sont celles de la loi.

**ARTICLE 7 : Modification des conditions d'exécution de la convention et règlement des litiges**

La modification éventuelle de la convention devra s'effectuer par avenant. Les parties conviennent de rechercher prioritairement une solution amiable aux litiges qui pourraient naître de l'exécution de la présente convention. À défaut d'accord, ils seront portés devant le Tribunal Administratif de Marseille.

**ARTICLE 8 : Dénonciation**

La présente convention pourra être dénoncée par les deux parties par lettre recommandée avec un préavis de trois mois.

Fait en 2 exemplaires originaux à Briançon, le

<p>Pour la Communauté de Communes du Briançonnais, Le Président,</p> <p>Arnaud MURGIA</p>	<p>Pour l'association « Au Coin du Jeu », Le Président,</p> <p>Rémi BROUARD</p>
---	---

**ANNEXE 1 – Liste du matériel détenus par la Communauté de Communes du Briançonnais**

---

*Machines CNC*

---

- Découpeuse laser – Thermoflan Laser EKO 14 avec extracteur de poussières et fumées
- Fraiseuse numérique – Mekanika EVO-L sur table avec cartérisation
- Aspirateur à eau et à poussières 30L
- Scanner 3D – Einscan Pro 2x V2
- Imprimante 3D de type résine SLA – Phrozen Sonic MEGA 8K
- Nettoyeur à ultrasons 30L
- Chambre UV Phrozen Cure MEGA
- Imprimante 3D de type FDM – Raise3D Pro 2
- Imprimante 3D de type FDM – FlashForge Creator Pro II
- Brodeuse numérique – Brother V3LE avec ses accessoires
- Découpe vinyle – Silhouette CAMEO 4

---

*Outils*

---

- Perceuse-visseuse DEWALT + chargeur + 2 batteries
- Servante d'atelier

---

*Matériel informatique*

---

- 5 ordinateurs portables TERRA – CORE i5 avec souris et chargeurs
- 1 ordinateur portable TERRA – CORE i7 avec housse, souris et chargeur

---

*Équipements divers*

---

- Lot de 7 tables
- Lot de 4 chaises
- Lot de 4 tabourets réglables
- Lot de 4 tabourets simples
- 1 meuble de stockage et de chargement pour ordinateurs portables

- 1 trousse de secours
- 1 casque anti-bruit
- 1 boîte de bouchons d'oreille
- 1 boîte de lunettes de protection

**ANNEXE 2 – Liste du matériel détenus par l'association « Au Coin du Jeu »**

---

*Machines CNC*

---

- 3 imprimantes 3D de type FSM - Creality Ender 3 v2
  - 1 imprimante 3D de type FSM - Creality Ender 1
  - 1 imprimante 3D de type FSM - prusa i3 mk3S
  - 1 imprimante 3D de type résine SLA - Elegoo Mars 3 Pro
  - 1 machine à laver et curer la résine - ANYCUBIC Wash and Cure 2.0
  - 1 Machine Laser CO2 50W Table 500x300mm - Sematronik
- 

*Outillage*

---

- 1 Perceuse à colonne – Parkside
  - 1 Scie sauteuse à batterie – Parkside
  - 1 Visseuse à batterie – Parkside
  - 1 Tronçonneuse à métaux – Parkside
  - 1 Découpeuse plasma – Parkside
  - 3 fers à souder à panne pour l'électronique - Ionovo 60W
  - 1 station à air chaud pour CMS - Toolour 500C
- 

*Matériel informatique*

---

- 3 ordinateurs portables - ASUS A15-TUF506ICB-HN105...
- 

*Équipements divers*

---

- 9 tables de type scolaires 2 personnes
  - 2 chaises
- 

*Sécurité*

---

- 1 Extincteur feu électrique
- 1 trousse de secours simple

**ANNEXE 3 – Charte d'un FabLab**005-240500439-20221129-2022\_125-DE  
Recu le 09/12/2022La charte originelle en anglais : <http://fab.cba.mit.edu/about/charter/>**Qu'est-ce qu'un FabLab ?**

Les FabLabs sont un réseau mondial de laboratoires locaux, qui dopent l'inventivité en donnant accès à des outils de fabrication numérique et conventionnels

**Que trouve-t-on dans un FabLab ?**

Les FabLabs partagent le catalogue évolutif d'un noyau de capacités pour fabriquer (presque) n'importe quel objet, permettant aux personnes et aux projets d'être partagés.

**Que fournit le réseau des FabLabs ?**

Une assistance opérationnelle, d'éducation, technique, financière et logistique au-delà de ce qui est disponible dans un seul lab.

**Qui peut utiliser un FabLab ?**

Les FabLabs sont disponibles comme une ressource communautaire, qui propose un accès libre aux individus autant qu'un accès sur inscription dans le cadre de programmes spécifiques.

**Quelles sont vos responsabilités ?**

- Sécurité : Ne blesser personne et ne pas endommager l'équipement.
- Fonctionnement : Aider à nettoyer, maintenir et améliorer le Lab.
- Connaissances : Contribuer à la documentation et aux connaissances des autres

**Qui possède les inventions faites dans un FabLab ?**

Les designs et les procédés développés dans les FabLabs peuvent être protégés et vendus comme le souhaite leur inventeur, mais doivent rester disponibles de manière à ce que les individus puissent les utiliser et en apprendre.

**Comment les entreprises peuvent utiliser un FabLab ?**

Les activités commerciales peuvent être prototypées et incubées dans un FabLab, mais elles ne doivent pas entrer en conflit avec les autres usages, elles doivent croître au-delà du Lab plutôt qu'en son sein, et il est attendu qu'elles bénéficient à leurs inventeurs, aux Labs, et aux réseaux qui ont contribué à leur succès.